



Agreste Auvergne

N° 112 - juillet 2012

recensement agricole 2010

Les démarches de valorisation des produits agricoles Diversification, circuits courts et productions sous signe de qualité

Productions sous signe de qualité, vente en circuit court et diversification rencontrent un vif succès en Auvergne auprès de 10 000 exploitants engagés dans des démarches de valorisation.

Part des démarches de valorisation

41 % des exploitations en France métropolitaine
42 % en Auvergne
53 % dans le Cantal
40 % en Haute-Loire et dans le Puy-de-Dôme
37 % dans l'Allier

Des exploitations plus grandes, des chefs plus jeunes, plus de formes sociétaires et une main-d'œuvre plus abondante

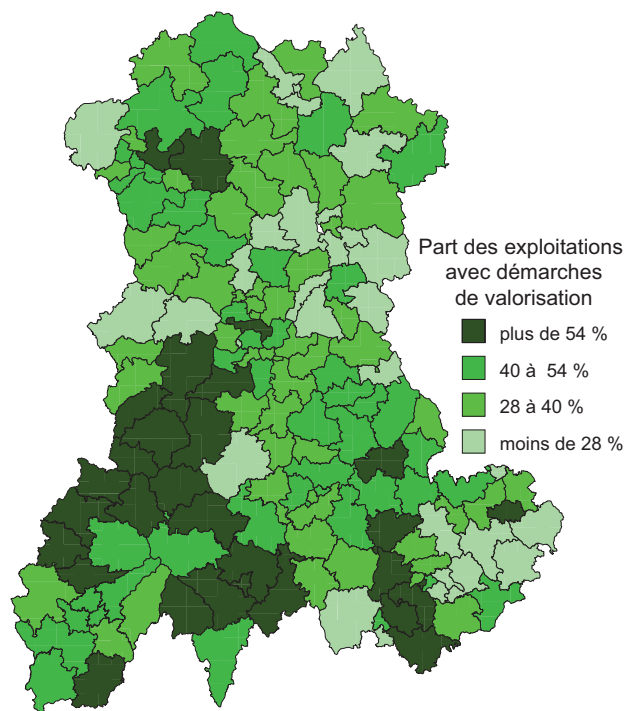
Dans un contexte général de concentration des moyens de production, quatre exploitations auvergnates sur dix développent des productions sous signe de qualité, vendent en circuit court ou mettent en place des actions de diversification. Le plus souvent (huit fois sur dix), les exploitations s'engagent sur une seule démarche de valorisation et il s'agit généralement de la production sous signe de qualité.

Les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme comptent chacun 3 000 exploitants ayant engagé au moins une de ces démarches. Dans l'Allier et la Haute-Loire ce nombre plafonne à 2 000. Cependant, l'adoption de ces

stratégies ne constitue pas une alternative à l'agrandissement. En effet, bien que ces démarches soient présentes dans toutes les classes de taille, elles sont plus fréquentes au sein des grandes exploitations.

Parmi les petites exploitations, 20 % seulement se sont engagées dans une démarche de valorisation, alors que ce taux est porté à 52 % dans les exploitations de dimension moyenne et atteint 66 % dans les grandes.

Plus de démarches de valorisation dans le sud de la région



Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

Part des exploitations moyennes ou grandes

91 % pour les signes de qualité
75 % pour la diversification
62 % pour la vente en circuit court
68 % pour le bio
82 % pour l'ensemble des activités de valorisation
61 % du total des exploitations auvergnates

Les exploitations moyennes et grandes s'engagent plus dans les démarches de qualité que de diversification

Exploitations	Qualité	Diversification	Circuits courts	Bio ou conversion	Total démarches de valorisation	Total exploitations
Petites	696	517	905	258	1 875	9 220
Moyennes	4 476	999	983	432	5 438	10 495
Grandes	2 309	559	480	106	2 642	3 959
Ensemble	7 481	2 075	2 368	796	9 955	23 674

Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

Les exploitations les plus petites s'orientent plutôt vers l'agriculture biologique et la vente en circuit court, alors que les exploitations moyennes et grandes s'orientent majoritairement vers la production sous signe de qualité autre que le bio.

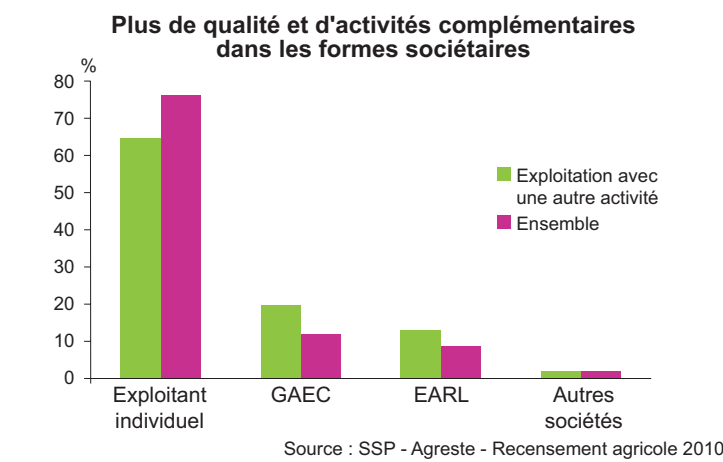
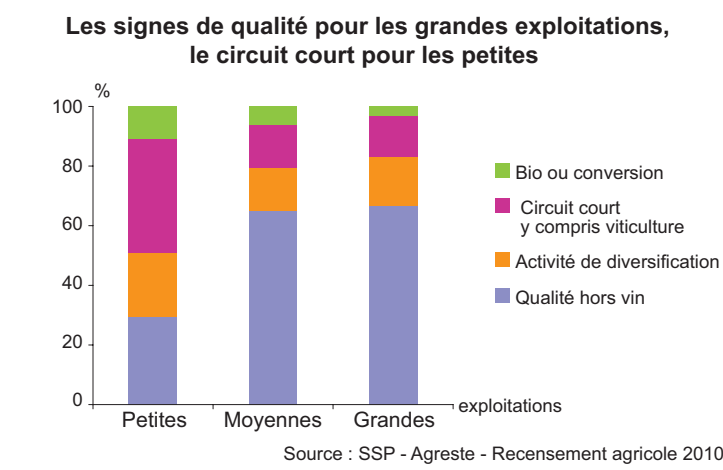
62 % des exploitations vendant en circuit court sont moyennes ou grandes (64 % en France), ce qui correspond à la répartition par taille de l'ensemble des exploitations.

Les chefs d'exploitation les plus jeunes s'engagent plus volontiers dans des démarches de valorisation que ne le font leurs aînés. Ils ont 46 ans en moyenne contre 50 ans pour l'ensemble des exploitations auvergnates.

La vente directe concerne une population plus âgée que la production sous signe de qualité ou les activités de diversification. Ainsi, les chefs de plus de 60 ans dirigent 14 % des exploitations réalisant la vente en circuit court alors qu'ils ne sont que 6 % dans les exploitations produisant sous signe de qualité et 8 % pour les activités de diversification.

Les formes sociétaires sont beaucoup plus présentes parmi les unités qui sont engagées dans une démarche de valorisation. Ces formes de gestion offrent une main-d'œuvre plus importante susceptible d'absorber le surcroît de travail généré par les activités complémentaires.

Ces exploitations emploient en effet 1,72 actifs agricoles en moyenne contre 1,35 sur l'ensemble des exploitations auvergnates.



Part des exploitations sans successeur Auvergne
 Total exploitations : 9,9 %
 Démarche de valorisation : 6,2 %

France
 Total exploitations : 9,5 %
 Démarche de valorisation : 6,4 %

Globalement, les exploitations (41 % en France) mais elles génèrent 59 % de la PBS* régionale (55 % en France).
 * PBS : Production Brute Standard

Les signes de qualité des produits de l'exploitation concernent les démarches de valorisation des produits végétaux et animaux avec respect d'un cahier des charges. Le signe de qualité est appliqué soit au produit quittant l'exploitation, soit bien en aval. Pour chaque produit, l'exploitant peut être engagé dans plusieurs démarches de qualité. Les signes officiels de qualité sont : AOP, label, certification de conformité et agriculture biologique.

L'agriculture biologique garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien être animal. Elle respecte les équilibres naturels, n'utilise pas de produits chimiques de synthèse, fait l'objet d'une démarche individuelle soumise à déclaration et à contrôle par un organisme certificateur. Elle est compatible avec d'autres signes officiels de qualité.

Les activités de diversification concernent l'ensemble des activités réalisées par l'exploitant qui sont autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de productions agricoles, de travaux à façon, d'agrotourisme, d'artisanat ... La vinification est considérée comme une production agricole et non comme une activité de transformation. Les activités de diversification peuvent se faire de deux façons différentes, soit au sein de l'exploitation elle-même, soit dans le cadre d'une entité juridique spécifique.

Les circuits courts sont des modes de commercialisation des produits agricoles. Ils s'exercent soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à un seul intermédiaire. Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique de l'exploitation. Le champ se limite aux produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine.

Forte progression des signes de qualité grâce aux AOP

En Auvergne, 7 481 exploitations ont mis en place des productions sous signe de qualité (hors bio), dont 5 477 sous signe officiel de qualité, soit 23 % des exploitations. L'Auvergne occupe ainsi le 3^e rang des régions françaises derrière la Franche-Comté et le Limousin. Depuis 2000, le nombre d'exploitations engagées

dans une démarche de qualité s'est accru. La progression la plus spectaculaire est celle des AOP (+ 114 %) suivies du bio (+ 100 %) et des autres cahiers des charges (+ 51 %).

Cependant, par nature de production, l'évolution entre 2000 et 2010 apparaît extrêmement contrastée. Alors que le nombre de producteurs de lait et de produits laitiers sous signe de qualité explose, la progression reste

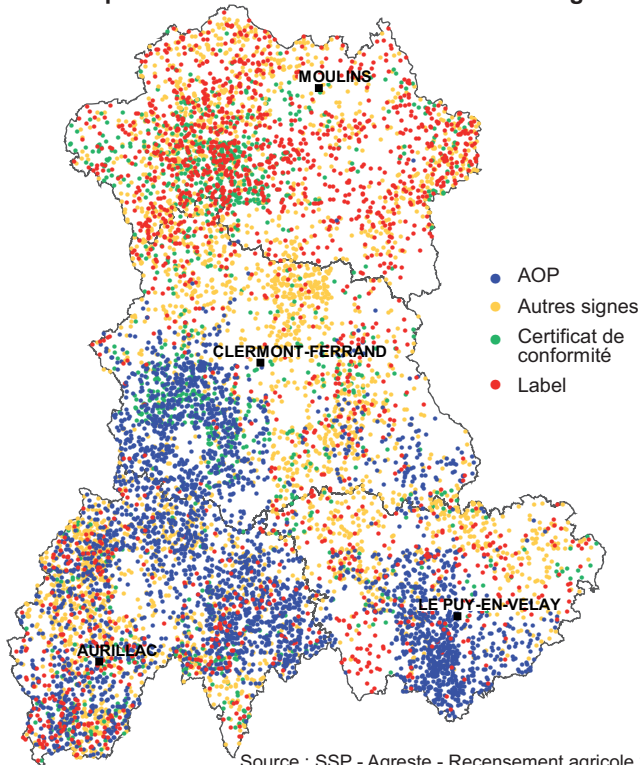
plus modérée dans le secteur bovin viande. Le nombre d'exploitations concernées régresse dans les autres secteurs, notamment les volailles, porcins, ovins et caprins ainsi que dans les productions végétales.

Pour l'ensemble de la région Auvergne, les produits animaux représentent 87 % de la production sous signe de qualité. Qu'il s'agisse de fromages AOP, de viandes label ou d'autres signes collectifs, c'est le secteur de l'élevage bovin qui assure les trois quarts de ces productions.

En raison de la modification des cahiers des charges des fromages AOP, les producteurs de lait destiné à la fabrication de fromages AOP sont tenus de souscrire formellement les engagements de l'appellation. Cette contrainte récente explique la forte augmentation du nombre de producteurs AOP dans le Puy-de-Dôme et le Cantal. Ainsi, le nombre de producteurs de lait et de produits laitiers AOP passe de 151 à 1 537 dans le Cantal et de 214 à 900 dans le Puy-de-Dôme. Cette forte progression se cumule dans le département du Cantal à une augmentation importante de la production bovine sous cahiers des charges. Le département du Cantal prend ainsi la première place régionale en termes de production sous signe de qualité.

A l'inverse, dans le département de la Haute-Loire, le nombre de producteurs de lentilles AOP diminue de 50 %, ce qui fait rétrograder ce département du premier au dernier rang en termes de nombre d'agriculteurs produisant sous signe de qualité.

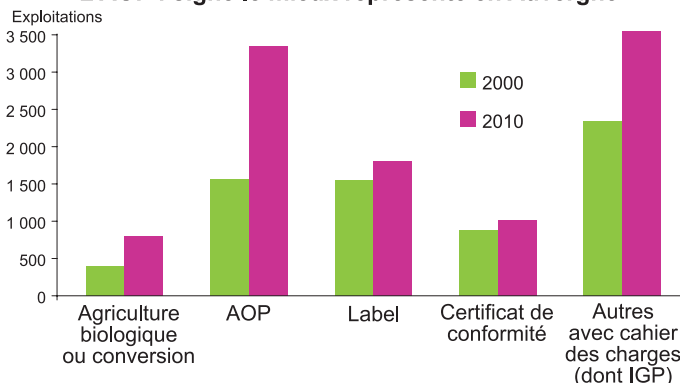
AOP, label rouge et nouveaux signes de qualité s'imposent sur l'ensemble du territoire auvergnat



Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

Dans cette carte la localisation des exploitations a subi une dispersion aléatoire dans le respect du secret statistique.

L'AOP : signe le mieux représenté en Auvergne



Source : SSP - Agreste - Recensements agricoles

Part des exploitations produisant sous signe de qualité (tous signes confondus hors bio)

Auvergne : 32 %
France : 22 %
Bretagne : 44 %
Franche-Comté : 37 %
Limousin : 36 %

Part des exploitations produisant sous signe officiel de qualité (hors bio)

Auvergne : 23 %
France : 13 %
Franche-Comté : 34 %
Limousin : 32 %
Bretagne : 16 %

Principales OTEX concernées par la production sous signe de qualité

Auvergne
bovins lait 33 %,
bovins viande 20 %
bovins mixtes 13 %
France
bovins lait 23 %, Polyculture élevage 15 %
bovins viande 14 %
hors sol 13 %

L'Auvergne compte 3 350 producteurs en AOP dont 2 445 en lait et produits laitiers et 705 en légumes secs.

Le département du Puy-de-Dôme maintient ses productions sous cahiers des charges spécifiques dans le domaine des grandes cultures et de la production bovine.

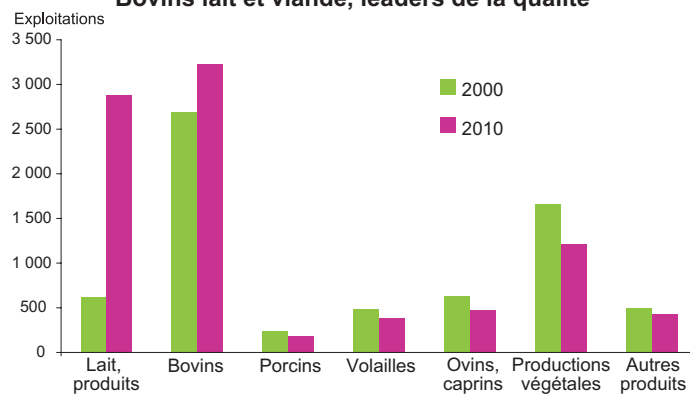
Productions sous signes de qualité : le Cantal prend la tête

Nombre d'exploitations	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
2000	1 446	933	1 816	1 638	5 883
2010	1 472	2 581	1 373	2 055	7 481

Source : SSP - Agreste - Recensements agricoles

Le département de l'Allier conserve, quant à lui, sa position de leader dans le domaine des viandes bovines, ovines, porcines et des volailles. Cependant, la production sous label rouge cède un peu le pas au profit des autres signes de qualité tels que la certification de conformité et surtout des cahiers des charges spécifiques.

Bovins lait et viande, leaders de la qualité



Source : SSP - Agreste - Recensements agricoles

Le label rouge concerne 1 799 exploitations dont 1 329 en viande bovine, 306 en volaille et 230 en viande ovine.

Deux fois plus de bio qu'en 2000

En Auvergne, 3,4 % des exploitations produisent selon le cahier des charges de l'agriculture biologique, ce qui place la région au 11^e rang, loin derrière les régions leaders en bio (PACA : 7,8 %, Corse : 7,6 %, Languedoc-Roussillon : 6,8 % et Rhône-Alpes : 5,5 %). Malgré l'augmentation de 141 % des surfaces concernées au cours de la dernière décennie, la part des exploitations en bio reste, en Auvergne, légèrement inférieure à la moyenne nationale (4 %). En effet, les productions dominantes de la région, et particulièrement la production de bovins maigres, sont peu propices à la valorisation sous certification bio.

Une part importante des exploitations en agriculture biologique s'est spécialisée dans des orientations technico-économiques telles que les cultures légumières et fruitières, les élevages ovins et caprins ainsi que les élevages hors sol. Ces productions étant relativement peu gourmandes en surfaces, la SAU moyenne des exploitations certifiées "agriculture biologique" s'établit à 53 ha, valeur inférieure à la moyenne régionale des exploitations (62 ha). La répartition de ces exploitations selon leur dimension économique est toutefois similaire à celle observée sur l'ensemble de l'Auvergne.

Le potentiel de développement de l'agriculture biologique reste élevé : 745 exploitations envisagent une conversion dans les 5 ans, ce qui constituerait un doublement du nombre des producteurs concernés.

Le nombre de producteurs et les surfaces ont plus que doublé en 10 ans

		Allier		Cantal		Haute-Loire		Puy-de-Dôme		Auvergne	
		Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
2000	Nombre	111	28	52	13	109	28	121	31	393	100
	surface en ha	6 543	40	2 214	13	3 360	20	4 374	27	16 492	100
2010	Nombre	199	27	110	15	236	31	199	27	744	100
	surface en ha	12 933	33	7 609	19	10 520	26	8 724	22	39 786	100

Source : SSP - Agreste - Recensements agricoles

Les cahiers des charges spécifiques (3 042 exploitations) ont été mis en place majoritairement dans la production de viande bovine (1 974 exploitations) et à un degré moindre en production laitière (449 exploitations) ainsi qu'en grandes cultures (345 exploitations).

Des activités de diversification très proches de l'activité principale

La diversification recouvre une gamme très large d'activités soit directement liées à l'activité agricole principale comme la transformation des produits, soit parfois plus éloignées comme l'accueil touristique ou l'artisanat.

Les activités de diversification concernent 9 % des exploitations auvergnates contre 12 % des exploitations françaises.

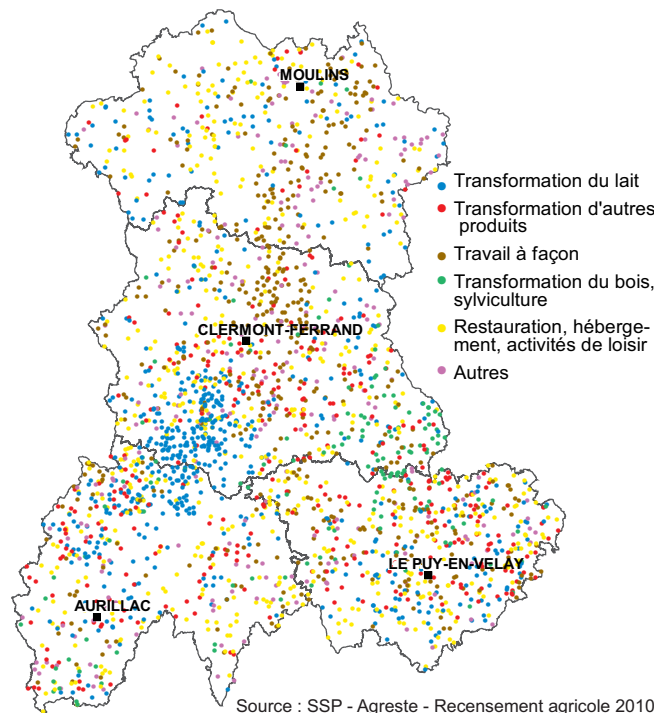
Les activités les plus proches de l'activité agricole principale de l'exploitation telles que la transformation du lait ou d'autres produits agricoles et le travail à façon agricole dominant largement (55 % des activités).

Les activités de transformation du lait sont très bien représentées dans les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme du fait de la présence d'appellations fromagères fermières : le Saint-Nectaire, le Salers et dans une moindre mesure le Cantal.

La présence de grandes cultures explique l'importance du travail à façon dans l'Allier et le Puy-de-Dôme et à un degré moindre, en Haute-Loire.

Par rapport à 2000, le nombre d'exploitations ayant des activités de diversification

La diversification des activités s'appuie sur les savoirs faire locaux



Dans cette carte la localisation des exploitations a subi une dispersion aléatoire dans le respect du secret statistique.

subit une baisse de 30 %. Les activités liées à la sylviculture, à l'exploitation forestière et à la transformation du bois perdent 450 exploitations, soit les deux tiers de l'effectif de 2000.

Le travail à façon ainsi que les activités touristiques et d'hébergement perdent également 30 % de leur effectif, soit 370 exploitations au total.

La diversification dans des secteurs très différents de l'agriculture (entrepreneurs de travaux agricoles, fores-

tiers, ...) est vraisemblablement sous-estimée car elle est très largement perçue comme une double activité. Ainsi, parmi les 2 078 exploitants ayant déclaré une activité de diversification, seulement 374 indiquent qu'ils réalisent cette activité au sein d'une entité juridique indépendante. Parallèlement, 1 054 chefs d'exploitation se déclarent entrepreneurs de travaux agricoles ou forestiers, artisans ou commerçants, soit à titre principal, soit à titre secondaire. On peut donc considérer que plusieurs centaines d'exploitations supplémentaires seraient à comptabiliser parmi les exploitations diversifiées.

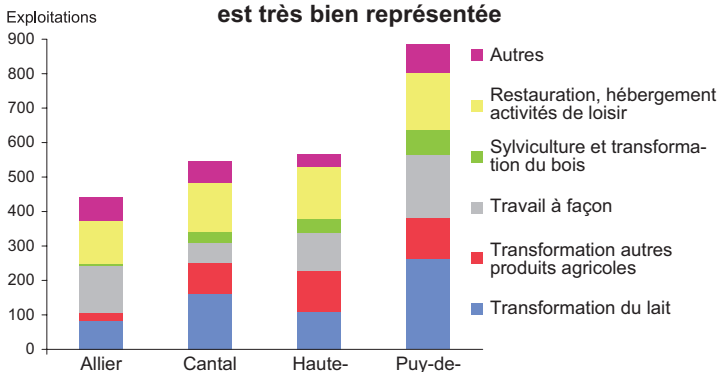
Lorsqu'elles se diversifient, les exploitations tirent une part significative de leurs revenus de cette activité. Dans près de quatre cas sur dix le chiffre d'affaires provenant de la diversification représente au moins 50 % du chiffre d'affaires total.

36 % des exploitations tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de la diversification contre 24 % au niveau national.

Part des principales OTEX des exploitations ayant au moins une activité de diversification

Bovins lait
 Auvergne : 25 %
 France : 8 %
Ovins - caprins
 Auvergne : 21 %
 France : 16 %
Grandes cultures
 Auvergne : 11 %
 France : 25 %

La transformation du lait et des autres produits agricoles est très bien représentée



Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

Part des activités de diversification

Travail à façon
 Auvergne : 18 %
 France : 26 %
Transformation du lait
 Auvergne : 30 %
 France : 11 %
Sylviculture et transformation du bois
 Auvergne : 7 %
 France : 4 %

Commercialisation en circuit court (hors viticulture)

Auvergne : 10 %
 France : 14 %
 Corse : 60 %
 Rhône-Alpes : 26 %
 PACA : 25 %
 L'Auvergne occupe le 18^e rang des régions françaises.

Part des principales activités dans les exploitations vendant en circuit court

Grandes cultures : 6 %
 Viticulture : 40 %
 Caprins : 57 %
 Apiculture : 74 %

1 859 exploitations vendent directement leurs produits
 922 agriculteurs commercialisent via un seul intermédiaire, il s'agit pour 722 d'entre eux d'un commerçant détaillant (boucher ou épicier).

La vente en circuit court se maintient

En 2010, une exploitation sur dix commercialise au moins une partie de sa production en circuit court, soit en vente directe, soit au travers d'un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

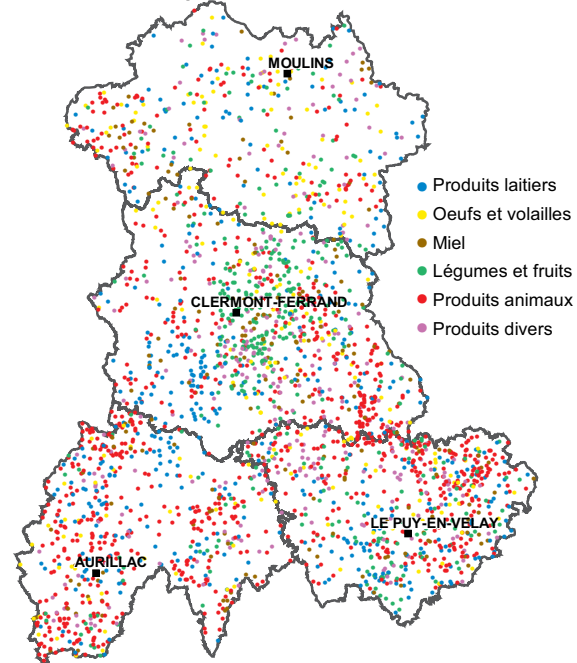
La part des exploitations ayant recours à ce mode de commercialisation connaît une légère augmentation par rapport à 2000 (près de 1 %). Si les produits animaux constituent la majorité des ventes en circuit court, les productions marginales dans la région telles que les fruits, les légumes, le miel et les autres produits végétaux sont bien présents (37 % des ventes).

Dans huit cas sur dix, c'est l'exploitation elle-même qui réalise la vente des produits sans recourir à une entité juridique indépendante.

Parmi les trois principaux modes de commercialisation pratiqués par les exploitations, la vente à la ferme arrive largement en tête (63 % des exploitations), suivie de la vente sur les marchés (33 %) et de la vente à des commerçants (31 %). Ces deux derniers modes de commercialisation sont plus représentés en Auvergne que sur l'ensemble du territoire national.

Pour un tiers des exploitations, le chiffre d'affaires de la vente en circuit court

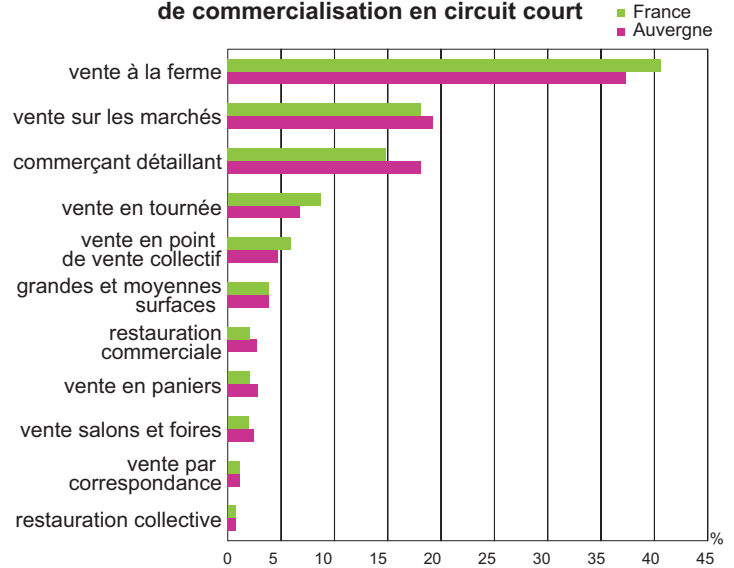
Produits commercialisés en circuit court : les produits animaux dominent



Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

Dans cette carte la localisation des exploitations a subi une dispersion aléatoire dans le respect du secret statistique.

La vente à la ferme, le premier mode de commercialisation en circuit court



Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

constitue moins de 10 % du chiffre d'affaires total, un deuxième tiers en retire entre 10 et 75 % et enfin pour le

dernier tiers, plus de 75 % du chiffre d'affaires provient de la vente directe. ■

Bernadette Duthell